

PLUS RAPIDE ET PLUS SIMPLE,
DEMANDEZ VOTRE REMBOURSEMENT
SUR INTERNET

**ÉCONOMISEZ
SANS COMPTER !**

**AVEC LA PRIME
ÉNERGIE ATLANTIC**
DU 1^{ER} OCTOBRE AU 15 DÉCEMBRE 2015



ATLANTIC LANCE LA **PRIME ÉNERGIE**

- 1** Achetez un modèle Atlantic éligible entre le 1^{er} octobre et le 15 décembre 2015
- 2** Connectez-vous sur <http://primeenergie.atlantic.fr>
- 3** Remplissez le coupon en ligne
- 4** Téléchargez votre facture d'achat et un RIB ou IBAN. Vous avez jusqu'au 15 janvier 2016 pour effectuer votre demande de remboursement.

Exemple de calcul pour l'achat d'une chaudière Gaz EFFINOX Condens DUO 24 kW	
PRIX de vente HT conseillé	4 013,00 € HT
TVA 5,5 % ⁽¹⁾	+ 220,72 € TTC
PRIX conseillé TTC	4 233,72 € TTC
Crédit d'impôt 30 % ⁽²⁾	- 1 270,11 € TTC
PRIME ÉNERGIE ATLANTIC	- 400,00 € TTC
PRIX FINAL DE VOTRE CHAUDIÈRE ATLANTIC	2 563,61 € TTC

39%
D'ÉCONOMIES

Économie réalisée : 1 670,11 €

**N'ATTENDEZ PLUS
POUR MODERNISER
VOTRE INSTALLATION THERMIQUE !**

Exemple de calcul pour l'achat d'une pompe à chaleur ALFEA EXCELLIA DUO 14 kW	
PRIX de vente HT conseillé	10 984,00 € HT
TVA 5,5 % ⁽¹⁾	+ 604,12 € TTC
PRIX conseillé TTC	11 588,12 € TTC
Crédit d'impôt 30 % ⁽²⁾	- 3 476,44 € TTC
PRIME ÉNERGIE ATLANTIC	- 400,00 € TTC
PRIX FINAL DE VOTRE POMPE À CHALEUR ATLANTIC	7 711,68 € TTC

33%
D'ÉCONOMIES

Économie réalisée : 3 876,44 €

**VOUS SEREZ AVERTI PAR E-MAIL DE LA RÉCEPTION
DE VOTRE DEMANDE DE REMBOURSEMENT.
SI VOTRE DEMANDE EST CONFORME,
VOUS RECEVREZ UN E-MAIL CONFIRMANT
LE VIREMENT BANCAIRE DE 400 € TTC.**

En cas de réclamation, vous pouvez nous contacter à l'adresse primeenergieatlantic@atlantic.fr ou au 01 75 60 14 07 (prix d'un appel local) du lundi au vendredi de 9h30 à 13h et de 14h à 18h. Aucune réclamation ne sera prise en considération au-delà du 15 avril 2016.

400€^{TTC}
REMBOURSÉS*
AUX PARTICULIERS
RENDEZ-VOUS VITE SUR
HTTP://PRIMEENERGIE.ATLANTIC.FR

400€^{TTC}
REMBOURSÉS*
AUX PARTICULIERS
DU 1^{ER} OCTOBRE AU 15 DÉCEMBRE 2015
SUR L'ACHAT D'UNE CHAUDIÈRE
CONDENSATION (SOL GAZ OU FIOUL)
OU D'UNE POMPE À CHALEUR ATLANTIC



**INUTILE D'ÊTRE CRÉSUS POUR S'OFFRIR
LE MEILLEUR**

Les conditions d'obtention de la Prime Énergie Atlantic :
Pour l'achat d'une chaudière Effinox, Perfinox, Axéo, Symeo ; d'une pompe à chaleur Alféa Hybrid Duo gaz ou fioul, Alféa Excellia ou Alféa Excellia Duo, effectué entre le 1^{er} octobre et le 15 décembre 2015, la Société Atlantic alloue la Prime Énergie aux particuliers soit le remboursement de 400 euros TTC aux 200 premières demandes conformes reçues de remboursement d'une chaudière Atlantic achetée parmi les références citées ci-dessus et aux 100 premières demandes conformes reçues d'une pompe à chaleur Atlantic achetée parmi les références citées ci-dessus.
La demande de remboursement peut s'effectuer par courrier à l'adresse QDR ATLANTIC - 83, rue Michel Ange - 75016 Paris ou par Internet sur <http://primeenergie.atlantic.fr>, et ce jusqu'au 15 janvier 2016. Les frais d'envoi et de connexion sont à la charge du demandeur. Toute demande de remboursement effectuée par courrier et sur Internet nécessite de remplir le coupon de participation, de joindre la facture du produit Atlantic acheté éligible au remboursement et 1 RIB/IBAN. Le nom apparaissant sur le RIB/IBAN doit être le même que celui du bénéficiaire du remboursement (celui indiqué dans le coupon de participation). Un mail de confirmation de réception de la demande de remboursement est envoyé à tout demandeur. Après réception de la demande conforme, le remboursement sera effectué dans un délai de 8 semaines environ. Les bénéficiaires seront informés par mail du virement effectué. Toute demande de remboursement incomplète ou illisible sera considérée comme nulle. La Prime Énergie Atlantic n'est pas cumulable avec d'autres promotions en vigueur. Le demandeur doit résider en France métropolitaine. 1 demande de remboursement par foyer fiscal (même nom, même adresse). En cas de réclamation, vous pouvez nous contacter à l'adresse primeenergieatlantic@atlantic.fr ou au 01 75 60 14 07 (prix d'un appel local) du lundi au vendredi de 9h30 à 13h et de 14h à 18h. Aucune réclamation ne sera prise en considération au-delà du 15 avril 2016. Conformément à la Loi « Informatique et Libertés » du 06/01/1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification ou d'opposition au traitement des informations vous concernant, en écrivant à l'adresse QDR ATLANTIC - 83, rue Michel Ange - 75016 Paris.

Société Industrielle de Chauffage, société par actions simplifiée au capital de 10 250 592 euros RCS Douai 440 355 886 - Rue des Fontaines 59680 Merville - zonefranchise - Réf. DOM 2295

⁽¹⁾ TVA 5,5 % hors pose et accessoires. Produit posé par un professionnel.
⁽²⁾ Crédit d'impôt 30 % hors pose et accessoires. Selon loi de finances 2015. Peut-être sujet à modifications.



AVEC LA PRIME ÉNERGIE ATLANTIC

LES MODÈLES ÉLIGIBLES À LA PRIME ÉNERGIE ATLANTIC

DEMANDEZ VOTRE REMBOURSEMENT PAR COURRIER

PROFITEZ D'UNE AIDE FINANCIÈRE ET OPTEZ POUR UNE QUALITÉ INÉGALÉE :

- Des produits français référents sur le marché du confort thermique
- Des solutions économes en énergie et respectueuses de l'environnement

DU 1^{ER} OCTOBRE AU 15 DÉCEMBRE 2015
ATLANTIC VOUS REMBOURSE
400€^{TTC}
POUR TOUT ACHAT D'UNE CHAUDIÈRE CONDENSATION (SOL GAZ OU FIOUL) OU D'UNE POMPE À CHALEUR

OFFRE RÉSERVÉE AUX PARTICULIERS ET LIMITÉE AUX 200 PREMIÈRES DEMANDES CONFORMES REÇUES POUR LES CHAUDIÈRES CONDENSATION (SOL GAZ OU FIOUL) ET AUX 100 PREMIÈRES DEMANDES CONFORMES REÇUES POUR LES POMPES À CHALEUR. VOIR CONDITIONS DE L'OFFRE AUPRÈS DE VOTRE INSTALLATEUR OU SUR LE SITE WWW.ATLANTIC.FR

GAMMES POMPES À CHALEUR

GAMMES CHAUDIÈRES AU SOL



- 1 Achetez un modèle Atlantic éligible entre le 1^{er} octobre et le 15 décembre 2015.
- 2 Remplissez lisiblement le coupon ci-dessous.
- 3 Mettre sous enveloppe suffisamment affranchie le coupon dûment rempli, une copie de votre facture d'achat et un RIB ou IBAN.
- 4 Vous avez jusqu'au **15 janvier 2016** pour retourner votre demande de remboursement à l'adresse : ODR ATLANTIC - 83, rue Michel Ange - 75016 Paris

NOM :

PRÉNOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

E-MAIL :

Vérifiez que votre adresse e-mail est correctement renseignée pour pouvoir être informé(e) de la réception de votre demande de remboursement.

NOM DE VOTRE INSTALLATEUR :

ADRESSE COMPLÈTE DE VOTRE INSTALLATEUR :

ÂGE DE VOTRE ANCIENNE CHAUDIÈRE :

RAISON DU CHANGEMENT :

PANNE RÉNOVATION RECHERCHE D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

COMMENT AVEZ-VOUS EU CONNAISSANCE DE LA PROMOTION ATLANTIC ? :

PAR VOTRE INSTALLATEUR SUR INTERNET AUTRE, PRÉCISEZ :

VOTRE ÂGE : 20-30 30-40 40-50 50-60 60 et +

VOUS SEREZ AVERTI PAR E-MAIL DE LA RÉCEPTION DE VOTRE DEMANDE DE REMBOURSEMENT. SI VOTRE DEMANDE EST CONFORME, VOUS RECEVREZ UN E-MAIL CONFIRMANT LE VIREMENT BANCAIRE DE 400 € TTC.

En cas de réclamation, vous pouvez nous contacter à l'adresse primeenergieatlantic@atlantic.fr ou au 01 75 60 14 07 (prix d'un appel local) du lundi au vendredi de 9h30 à 13h et de 14h à 18h. Aucune réclamation ne sera prise en considération au-delà du 15 avril 2016.

Demandez conseil à votre installateur pour choisir la chaudière au sol ou la pompe à chaleur la plus adaptée à vos besoins.